

COMMUNE
DE
CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN
DORDOGNE
24250

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Affiché le
ID : 024-212400915-20221212-2022_39-DE

N° 39/2022

Téléphone 05 53 31 41 31

Télécopie 05 53 31 41 32

E-mail : mairie.cenac@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

en exercice : 14

L'an deux mil vingt deux

présents : 13

Le 12 décembre

votants : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX
Date de la convocation du conseil : 8 décembre 2022
Secrétaire de séance : Martine CONSTANT
PRESENTS: M Mes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Françoise JOUVE, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM, Daniel MAURIE.
EXCUSEE: Anaïs SARDAN a donné procuration à Martine CONSTANT

**OBJET: AUTORISATION
D'ENGAGEMENT DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT
ANNEE 2023**

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il est ainsi proposé au conseil municipal, de recourir à Cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023, selon le montant et l'affectation des crédits suivants

Total budget 2022 invest	: 841 062,54
A déduire compte 16	-88 000,00
Compte 020	- 8 231,79
	<u>744 830,75 €</u>

Montant maxi : 25% de 744 830,75 € = 186 207,69 €

Ventilation :

Travaux de bâtiments	2313/1004	: 50 000 €
Logiciels informatiques	2051/1005	: 5 000 €
Achat matériel	2183/1005	: 5 000 €
SDE24 Effacement EP et FT	2041582	: 40 000 €
Sécurisation RD50	2315/46020	: 85 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-Approuve les montants ci-dessus.
-Autorise Mme La Maire à signer les pièces nécessaires.
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.
A CENAC ET SAINT JULIEN Le 13 décembre 2022.

Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le 14.12.2022

Publié ou notifié le 15.12.2022

Eric CHERON
1^{er} Adjoint

